

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/060

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 29/09/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
24/09/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 16

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC,
TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, COUDRY,
DUMORTIER, HOUSSIN, PONS.

Procurations de vote : 3

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine
DELESSARD, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice
MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François
PONS

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATON DE LA GESTION DURABLE DE LA
FORET COMMUNALE**

Rapporteur : Florent DUMORTIER

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Le montant de la cotisation s'élève à 366,00 € pour 5 ans du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1. Décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :*
 - *Respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 :2016 ;*

Publié le 7 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250929-2025068-DE



- *S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FC ST 1003-1 : 2016*
 - *S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.*
2. *Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;*
 3. *Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC*

Fait et délibéré, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

